

5) REGLEMENT INTERIEUR FFE72074

1er GrandPrix des Territoires *Thionville-Fensch & Val d'Alzette* (*Pays-Haut_Pays des 3 Frontières*)_ Open

Article 1 :

L'échiquier tressangeois « Pays-Haut » organise le dimanche 14 juin 2026 son **1er GrandPrix des Territoires Thionville-Fensch & Val d'Alzette_Open**. Ce tournoi se déroulera au 2, rue de l'église 57710 TRESSANGE. Il est ouvert à tous, les non-licenciés étant tenus de prendre au moins une licence B F.F.E sous FRA auprès de l'organisateur. (*si licence prise sur place obligation de présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive_discipline échecs, et/ou attestation*)

Article 2 :

organisation:

-Tournoi FFE72074 : ouvert à toutes les catégories, composé de 7 rondes de 2 X 15 minutes (12'+3"), **Pointage de 13H00 à 13H45, ronde 1 à 14H00.**

- Les appariements se font au Système Suisse basé sur l'ELO rapide et sont informatisés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret, assisté par Sharly Chess version 2.8.

Article 3 :

La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023 :

- **Jeu d'échecs rapide Annexe A, application des articles A3 et A5.**

- **Règles de gestion du système suisse C04.2 :**

6. deux joueurs appariés ensemble qui n'ont pas joué leur partie peuvent à nouveau être appariés ensemble à l'occasion d'une future ronde.

7. Les résultats d'une ronde doivent être publiés à l'endroit prévu à cet effet et à l'heure annoncée par le planning du tournoi.

8. Dans le cas où :

o Un résultat erroné a été enregistré

o Une partie a été jouée couleurs inversées

o Le classement d'un joueur doit être corrigé (et les numéros d'appariement probablement rectifiés cf. C.04.2.C.3)

et que le joueur signale le fait à l'arbitre dans un certain délai après la publication des résultats a nouvelle information sera prise en compte pour le classement et les appariements de la ronde suivante. Le délai en-deçà duquel la réclamation devra être effectuée doit être indiqué dans le règlement du tournoi :

-Si le signalement intervient après la publication des appariements mais avant la fin de la ronde suivante, il sera pris en compte pour les appariements ultérieurs.

-Si le signalement intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement Elo du joueur.

- **Les téléphones portables, tout appareil électronique, doivent être éteints dans la salle de jeu ni n'émettre aucun son ni être visibles, sous peine de perte de la partie en cours.**

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et réglés leurs droits d'inscription dans les limites prévues. Rappel début de la 1^{ère} **ronde: 14H00**. Clôture du tournoi vers 18H30, résultats sur site FFE, remise des prix sur place.

Article 4 :

Droits d'inscriptions:

Vétérane.e.s, Senior.e.s+, Senior.e.s: **10 €uros**; Junior.e.s + Cadet.e.s + Minime.e.s + Benjamin.e.s, Pupille.tte.s, Poussin.e.s, Petit.e.s-Poussin.e.s: **5 €uros**.

Si prise de licence B FFE, avant le 13/06/2026 20H00: +15 €uros (+ - de 20 ans),

Répartition des Prix : la répartition des prix est la suivante, **pour 50 joueurs:**

- **1^{er} Classé , 30% des droits d'inscription adultes = 100 € .**

- **2^{ème} Classé, 25% des droits d'inscription adultes = 80 € .**

- **3^{ème} Classé, 15% des droits d'inscription adultes = 50 € .**

- **Coupe ou Trophée ou 1 inscription gratuite, (non cumulable) à un prochain tournoi etph à :**

1^{ères} ou 1^{ers} Vétérans, 1^{ères} ou 1^{ers} Seniors+, 1^{ères} ou 1^{ers} Seniors, 1^{ères} ou 1^{ers} Juniors, 1^{ères} ou 1^{ers} Cadets, (1er/catégorie 700 à 1200, 1201 à 1400, 1401 à 1600, 1601 à 1800, si + 35 participants adultes) = **BON valeur **10 €.****

- **1^{ères} ou 1^{ers} Minimes, Benjamins, Pupilles, Poussins et Petits-Poussins : Coupe ou lot.**

Les prix en espèces sont non cumulables et sont attribués au classement uniquement. Les prix seront partagés équitablement si l'égalité persiste après le classement au nombre de points et les départages.

Article 5 :

Le classement se fera au total des points marqués (**gain=1 ; nul=0.5 ; perte = 0**). En cas d'égalité, le 1er départage se fera au Cumulatif. Si l'égalité persiste, le départage à la performance sera appliqué.

Article 6 :

- Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 5' de jeu sera déclaré FORFAIT pour la ronde en cours. Les joueurs doivent respecter les gestes barrières et suivre les consignes (voire affichage).

Article 7 :

Il est demandé de prendre connaissance et de se conformer: à la Charte du Joueur d'échecs, au code du Sportif, au code de l'éthique de la F.I.D.E.

Mesures disciplinaires :

- **respect des consignes du protocole sanitaire en vigueur à cette date.**
- Aucune boisson ni objet ne devra posée sur les tables de jeu, lavage des mains avant chaque ronde, une tenue correcte est exigée de la part de chaque participant.
- analyse et blitz interdits dans la salle de tournoi.
- éviter toute discussion et quitter l'aire de jeu dès la fin de sa partie.
- signalement des abandons non justifiés à la DNA de la FFE à travers le DTTS pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- interdiction de fumer et de vapoter dans les salles de tournoi et dans l'aire de jeu délimitée par l'arbitre.
- Téléphones, smartphones, montres connectées, (tout appareillage électronique sauf dérogation dûment justifiée), sont interdits. Ceux-ci ne devront émettre aucun son ni être apparents, sinon perte de la partie en cours.
- En cas de contrôle anti-dopage, chaque joueur devra se conformer aux consignes des autorités compétentes.
 - le match nul par accord mutuel est autorisé, minimum 10 coups sous contrôle arbitrage.

**Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.
Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.**

Article 8 :

Arbitre principal: **M. LECLERC Bernard, AFO2, A06292.**

Arbitre adjoint : //.

Article 9 :

Jury d'appel: **NON CONSTITUE.**

S'il devait se constituer avant le début de la première ronde, sa composition sera affichée avec le règlement. Il se composera de membre(s) de l'organisation, de joueur(s), d'un arbitre.

Pour saisir la Commission d'Appel Sportive Fédérale ou de la Ligue, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision et cela avant la fin de la partie. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée.

Article 10 :

Le **Règlement Intérieur** devra être affiché dans l'aire de jeu avant le début de la compétition. Tous les participants s'engagent à le respecter.

L'arbitre principal:

Pour l'organisation :

__LECLERC Bernard, A06292__

__STEPHENNE Eric__

6) Sauvegarde Informatique : mis en ligne le soir même.